

Conseil Municipal du	11 décembre 2017	à	18h00
N°ordre	41	Titre	65 - Autres charges de gestion courante - Action Culturelle - Avance sur subvention à l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image - EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) avant le vote du BP 2018.
N° identifiant	2017-0273		
Rapporteur(s)	Laurence VALLOIS-ROUET		
Date de la convocation	21/11/2017		
Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	Mme BALLON et M. BLANCHARD		Tableau de subventions Convention financière
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	43	<p>M. Alain CLAEYS - Maire</p> <p>Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. François BLANCHARD - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU Adjoints Mme Eliane ROUSSEAU - M. Jean-Baptiste RICCO - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - Mme Anne GERARD - M. Jules AIME - Mme Clotilde BALLON - Mme Martine APERCE - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - M. Edouard ROBLOT - M. Jacques ARFEUILLERE - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Frédéric BOUCHAREB - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI Conseillers municipaux</p>	
Absents	2	<p>M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL Conseillers municipaux</p>	

Mandats	8	Mandants	Mandataires
		Madame PERSICO Patricia	Monsieur PETIT Christian
		Monsieur CORONAS Patrick	Madame BREUILLE Coralie
		Madame GUERINEAU Diane	Monsieur BLANCHARD François
		Madame DAIGRE Jacqueline	Monsieur POTHIER-LEROUX Sylvain
		Madame DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie	Madame FRANCHET-JUBERT Valérie
		Madame LABAYE Manon	Madame FRAYSSE Christiane
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Monsieur JEAN Yves
		Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Madame RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie

Observations	Retour de M. Alain CLAEYS, qui reprend la présidence de séance.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers 1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
Service référent	Direction Générale Culture-Patrimoine Direction Coordination Culture - Patrimoine

La Ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du bien-vivre ensemble sur le territoire notamment au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre. A ce titre, elle les soutient activement.

Le 1^{er} janvier 2011 a été créé par arrêté préfectoral un Etablissement Public de Coopération Culturelle comme support juridique de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (ÉESI).
Le présent établissement dispense un enseignement supérieur en arts plastiques.

Les statuts de cet EPCC déterminent les dispositions relatives aux apports et aux contributions de ses membres et partenaires financiers que sont : l'Etat, la Région, la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême, les Villes de Poitiers et d'Angoulême.

Cet établissement public se voit dans la nécessité de demander une avance sur contribution avant le vote du budget primitif 2018 pour une bonne gestion de sa trésorerie.

Après examen du plan de trésorerie produit par l'ÉESI, il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer une avance sur contribution de **212 000 €** qui sera versée en une seule fois, correspondant à 25% de la contribution de 2017 soit **850 658 €**.

Il vous est proposé :

- de voter une avance sur contribution d'un montant de **212 000 €**.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe pour le versement correspondant.

La dépense sera imputée au **budget 2018 au 657358 Sous Fonction 23 (5100)**.

POUR	43	
CONTRE	0	
Abstention	4	M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Manon LABAYE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT
Ne prend pas part au vote	4	M. Francis CHALARD, M. Yves JEAN, M. El Mustapha BELGSIR, M. Michel BERTHIER

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE
Adopte

Affichée le	18 décembre 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	

Date de réception en préfecture	18 décembre 2017
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20171211- Imc173182-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.7
Nomenclature Préfecture	Avances

RAISON SOCIALE	Siret	IBAN	Valorisation N-1			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur	Impputation budgétaire	Type de décision	Période d'attribution pour la structure
			Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers							
ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE DE L'IMAGE (EESI) - ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC)	200 029 403 00017	FR753000100639C860000000049	850 658,00 €				212 000,00 €	212 000,00 €				
Fonctionnement Demande : 212 000 € AVANCE			Participation au financement de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image qui dispense un enseignement supérieur en arts plastiques				212 000,00 €		Culture 23/5100/657358/2017 2018			

Convention financière au titre de l'année 2018

Entre

La Ville de POITIERS représentée par son Maire, Alain CLAEYS agissant en vertu d'une délibération en date du 11 décembre 2017.

Et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image, représenté par son président, Michel BERTHIER.

Objet et nature de la subvention

L'Ecole Européenne Supérieure de l'Image dispense un enseignement supérieur en arts plastiques.

Conformément à ses statuts, L'EESI a pour missions, dans le cadre territorial de l'organisation de l'enseignement des arts plastiques :

- principalement, la préparation aux diplômes nationaux d'enseignement supérieur dans le cadre européen ;
- la formation artistique, scientifique et technique de créateurs aptes à concevoir, développer et promouvoir toute réalisation dans le domaine des arts plastiques ;
- la conception et la mise en œuvre de recherches dans les diverses disciplines des arts plastiques ;
- la valorisation des travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité et la valorisation des recherches conduites par l'établissement et ses intervenants ;
- la coopération avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires ;
- les partenariats avec les établissements locaux d'enseignement ;
- les actions de diffusion en direction du grand public (expositions, publications etc.)
- la formation continue.

En tant que membre de l'EPCC, la Ville de Poitiers soutient l'ensemble des actions de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image, et lui verse une contribution financière.

Montant de la contribution et modalités de versement

Conformément aux statuts de l'EPCC, la contribution annuelle versée par la Ville de Poitiers est de **850 658 €**.

Une avance sur contribution est versée à l'EPCC en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 et sur présentation d'un plan de trésorerie prévisionnel.

L'avance sur contribution s'élève à **212 000 €** versée en une seule fois.

Affectation de la contribution – conditions d'utilisation

La contribution est affectée à des dépenses de fonctionnement de la structure qui devra adresser au Maire de la Ville de Poitiers, avant le 30 juin 2018, un bilan et compte de résultat de l'année précédente ainsi qu'un rapport d'activités.

Durée de la convention

Cette convention est conclue pour une durée d'un an et pourra faire l'objet d'avenants numérotés.

Motifs de réversement ou clause de non exécution

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des deux parties, des engagements réciproques, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Fait à Poitiers le

Pour l'EPCC – EESI,
Le Président

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,

Michel BERTHIER

Laurence VALLOIS-ROUET